

Compte Rendu de la Réunion du Conseil du Quartier Centre – 8 novembre 2016

Animatrice : Maryse Viviand

25 personnes ont assisté à cette réunion.

En plus des 2 élus référents, 5 élus étaient présents dont le Maire (à noter que 4 des élus présents résident dans le Quartier Centre Ville)

L'ordre du Jour :

- Réponses des élus aux questions du Conseil de Quartier du 28 juin.
- Point sur le clos des murs à pêches
- Nuisances dans le quartier:
Avenue Gambetta (parking sauvage)
Rue Sadi-Carnot (résultats de l'étude et projets)
Propreté
Cars de Tourisme.

(La proposition de création d'un espace collaboratif a été annulée, car la personne à l'origine de cette proposition s'était excusée.)

En début de séance, on constate que le compte rendu de la réunion du Conseil de Quartier Centre du 13 septembre n'apparaît toujours pas sur le site de la Municipalité. (*Ce problème a été réglé le lendemain de la réunion. Le compte-rendu est finalement visible sur le site.*)

Mise à jour de la liste des référents à modifier sur le site :

Rosalind Fay
Colette Hébette
Pierre Vionnet
Maryse Viviand
Jean Wohrer

Point sur le Clos des Murs à Pêches

Le Conseil avait estimé que ce lieu de mémoire était important. Il a décidé de consacrer de l'énergie à aider l'association qui gère le Clos des murs à pêches. Le président de l'association qui assure depuis de très nombreuses années l'entretien et la « vie » du Clos, Marcel Henriot, souhaite que cet endroit emblématique de la mémoire de Bagnolet perdure. Jean Wohrer fait un bref récit : Bagnolet a inventé les Murs à Pêche, bien avant Montreuil. Bagnolet était longtemps le fournisseur des fruits au chateau de Versailles, puis à Paris.

Pour relancer ce lieu, Il y a tout un travail à faire : jardinage, mais aussi communication et accueil. Une journée porte ouverte a eu lieu le dimanche 6 novembre. (*Notez que cette journée a eu lieu avec un certain succès ; une vingtaine de personnes se sont inscrites pour y participer activement. **L'A.G. du Clos aux Murs à Pêches aura lieu le 28 novembre à 20 heures, Salle Pierre Curie. Affaire à suivre.***) Il faut rappeler le souhait du Conseil : que cet endroit reste très accessible aux bagnoletais.

Questions qui sont restées sans solution ou réponse des dernières réunions des Conseils :

Dans le compte rendu de la réunion du 16 juin dernier, on lisait déjà:

« On peut se référer aux conseils de quartier de 2014, 2015, 2016 et aux 2 promenades organisées en janvier 2016, les questions soulevées sont toujours les mêmes et malheureusement n'ont toujours pas obtenu de réponse et encore moins de solution. »

Au 8 novembre, les habitants constatent que la situation n'a pas changé depuis les réunions de juin et septembre.

Les problèmes perdurent. Les élus expliquent pourquoi certains des problèmes qui nuisent gravement à la qualité de vie des habitants du Centre Ville semblent traîner (problèmes hors de leur compétence, manque de réactivité de la police). Quoiqu'il en soit, les résidents subissent toujours les nuisances évoquées aux dernières réunions. En reprenant le CR du 13 septembre dernier :

Nuisances dans le Quartier

« Pavillon squatté, 71 avenue Gambetta. Les riverains se plaignent des squatteurs « envahissants », d'allées-venues de personnes « louches », de nuisances diurnes et nocturnes créant des inquiétudes dans le quartier. Des scellés avaient pourtant été posés par la police, ce qui n'a pas empêché les squatteurs de pénétrer par effraction dans le pavillon.

Ce problème reste entier. On ose espérer que d'ici la prochaine réunion du Conseil, le problème aura été réglé, car on voit des personnes grimper par les murs et passer dans les maisons et jardins à côté. Une augmentation des cambriolages dans le quartier est à déplorer.

Réponse des élus : La présence des enfants se trouvant parmi les squatters exige une intervention du Préfet et de la D.A.S. Des démarches ont été faites mais « prendront du temps. » Entre autres, la question de la scolarisation des enfants se pose.

Avenue Gambetta : parking sauvage dangereux.

Compte-Rendu du 13 septembre :

Stationnements dangereux, Avenue Gambetta et ailleurs. « Une fois de plus, le stationnement des voitures sur les trottoirs, les pistes cyclables, les bateaux etc. pose de nombreux problèmes. Des poteaux anti-stationnement ont été enlevés et ne sont toujours pas remplacés malgré les demandes répétées de Bagnoletais. Ainsi, ave. Gambetta des véhicules stationnent sur le trottoir devant la RATP jusqu'à l'école St Benoit de l'Europe, obligeant les piétons et les personnes avec poussettes à se déporter dangereusement sur la chaussée. Ce sujet récurrent concerne en premier chef la municipalité, employeur des ASVP. »

Réponse des élus :

L'Avenue Gambetta est une route départementale. »

Les habitants interpellent les élus sur le stationnement dangereux des cars à plusieurs endroits dans la ville. Non seulement ils se garent n'importe où et de manière dangereuse mais aussi ils sont source de pollution atmosphérique car ils laissent tourner leurs moteurs.

La réponse de l' élu Cédric Pape : « On a beaucoup de mal à rencontrer les responsables de Eurolines,. Beaucoup de cars appartiennent à des sous-traitants des pays de l'Est. Un emplacement de parking pour les cars et à l'étude à Jean Jaurès". Dont acte.

Concernant le stationnement gênant en général des habitants souhaitent que les A.S.V.P. verbalisent systématiquement le parking gênant dans nos quartiers – Bellevue, Gambetta, rue Adélaïde Lahaye.. Des habitants du quartier Bellevue subissent également le stationnement des voitures « ventouses » qui semble rester impuni. On nous dit à chaque Conseil qu'on met des contraventions mais le résultat des mesures prises n'est pas visible pour les habitants.

Réponse de la Municipalité :

Monsieur Ouhocine, le responsable des A.S.V.P. (Agent de Surveillance de la Voie Publique) nous informe que le nombre de contraventions est en augmentation sensible: 14.000 en 2015 et déjà 17.000 en 2016. Les A.S.V.P. de la ville ne sont pas habilités à effectuer des enlèvements de voiture mais transmettent des demandes à la Police Nationale, qui doit respecter un délai légal de 7 jours. Cinq cents voitures ont été enlevées en 2015.

Qu'en est-il du paiement des contraventions ?

Réponse de la Municipalité: sur les 14.000 PV en 2015 il semblerait que 30% seulement sont réglés. C'est le Trésor Public qui encaisse les paiements, la Ville n'a pas une visibilité de la comptabilité exacte.

D'autres nuisances :

On déplore un trafic de drogue rue Vercruysse, puis une entreprise qui fait des réparations de voiture dans la rue à seulement 100 m du Commissariat de Police. Malgré des appels au Commissariat (Bagnolet et Lilas) personne ne vient. D'autres nuisances dont la police ne s'occupe pas : Tapage nocturne, Trafiquants de drogue Place de la Mairie. Les habitants constatent que la Police ne passe jamais à ces endroits.

Rue Francisco Ferrer : immeuble en construction dont le chantier dure depuis plus d'un an en créant une gêne importante : détritrus jeté sur les voisins, inaccessibilité des trottoirs pour les piétons, appropriation de plusieurs espaces de parking.

Propreté

Dans le compte-rendu du Conseil de Quartier du 13 septembre qui reprenait des revendications des Conseils de Quartier précédents:

« Et toujours : trottoirs défoncés, voirie défectueuse, saleté, détritrus en tout genre, mégots aux abords des cafés (**cendriers à faire installer par les cafetiers**), tapage nocturne et drogue sur la place de la mairie, près de l'église ...dépôts sauvages d'encombrants et d'ordures par les particuliers et les entreprises : »

Les habitants continuent de réclamer une répression efficace de ce fléau et suggèrent des investigations (ouvertures des sacs, recherches d'adresses) surtout que des endroits précis sont

facilement repérables. A titre d'exemple, Le French Restaurant (dont les clients se garent devant les garages des voisins, sur les trottoirs obligeant les personnes à mobilité réduite ou avec poussettes à passer dans la rue pour les contourner) ne gère pas du tout les débris du restaurant et de ses clients. Rue Francisco Ferrer, des dépôts sauvages d'objets encombrants et de débris des chantiers (vieux appareils ménagers, baignoires, WC) des particuliers et des entreprises sont réguliers et fréquents.

Réponse de la Municipalité

Un travail d'investigation est fait par les A.S.V.P. Trois d'entre eux seront bientôt en formation pour être assermentés pour cela. De fortes amendes sont prévues par la loi (jusqu'à 3500 euros pour une entreprise). La ville n'est pas entièrement satisfaite de la collecte des ordures et encombrants et est en discussion avec Est- Ensemble. Des caméras mobiles vont être installées à différents endroits de la ville.

Pour signaler et faire enlever des dépôts sauvages d'encombrants et de débris, les habitants peuvent contacter : Est Ensemble : renseignementsdechets@est-ensemble.fr téléphone : 0805055055 (numéro gratuit) et clspd@ville-bagnolet.fr : concernant les signalements ayant pour objet la tranquillité publique (la prévention sociale et éducative, l'aide aux victimes)

Une habitante suggère une coopération avec les enseignants pour lancer un concours d'affiches réalisées par les enfants dans les écoles, l'idée étant de sensibiliser les enfants et leurs parents au problème de la propreté dans l'espace public.

Rue Sadi Carnot :

Réponse de la Municipalité

L'ambition est de redynamiser la rue, mais il faut « nous laisser le temps », car les locaux commerciaux appartiennent à des propriétaires privés.

La Mairie prend des mesures coercitives contre les propriétaires des locaux dont le rideau reste baissé. A partir de 2017, ils seront taxés.

Un échange sur les dos d'âne et sur la sécurisation des passages piétons pour ralentir la circulation Rue Sadi Carnot a été engagé sans aboutir à une proposition de solution.

Prochain Conseil de Quartier prévu : mardi 10 janvier (sans les élus)